

## **EXTRAIT**

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **MERCREDI 8 MARS 2023**  
sur convocation adressée aux Conseillers le 2 mars 2023

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION MUNICIPALE  
REPRESENTANT LA VILLE ET ACCOMPAGNANT LE SEJOUR DE VACANCES DES JEUNES DE  
14 A 17 ANS AUX ÉTATS-UNIS**

L'an **deux mille vingt-trois, le huit mars à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur **Vincent FRANCHI**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme **AMSELLEM** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – **M. FRANCHI, Mme AMSELLEM, M. GAHNASSIA, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme MENARD, M. BERNASCONI, M. MARCHIONI, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. MALEVERGNE, Mme ANDRE, Mme CAZENAVE, M. ROUSSET, Mme LEBRETON, M. BOUCHINDHOMME, Mme KAROTCHI, Mme LAMBERTI, M. GOUIN, M. METIVIER, M. LOTTEAU, Mme FERNANDES, M. CANTO, M. HAUTBOURG, Mme SIRSALANE, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA**

Ont donné mandat – **Mme CECCALDI-RAYNAUD à M. FRANCHI, M. BALLET à Mme AMSELLEM, Mme PALAT à M. GAHNASSIA, Mme GIRARD à Mme MENARD, M. CAVAYE à Mme MADRID, M. PINSARD à Mme MESSAOUDENE, M. GUILLEROT à M. GHANEM, Mme TROPENAT à M. ROUSSET, Mme COUDER à M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme RENOUF à M. STURBOIS, Mme HERMANN à Mme KAROTCHI, Mme ZERHOUNI à Mme LEBRETON, Mme BRUMENT à M. HAUTBOURG**

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

## LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-18,

Considérant que la ville organise chaque année des séjours pour les jeunes durant les vacances d'été,

Considérant que des jeunes putéoliens de 14 à 17 ans se rendent dans ce cadre aux Etats-Unis en Floride pour un circuit itinérant de 15 jours entre le 7 et le 28 juillet 2023,

Considérant qu'une délégation municipale de deux élus doit représenter la Ville et accompagner les jeunes de 14 à 17 ans lors du déplacement aux Etats-Unis (Floride),

Considérant l'amendement présenté en séance par le président visant à scinder le projet de délibération "Prise en charge des frais de déplacement de délégations municipales représentant la Ville et accompagnant le Conseil Communal des Jeunes de 4ème en Croatie, le Conseil Communal des Jeunes de CM2 à Londres et le séjour de vacances des jeunes de 14 à 17 ans aux États-Unis" en deux comme suit :

- Prise en charge des frais de déplacement de délégations municipales représentant la Ville et accompagnant le Conseil Communal des Jeunes de 4ème en Croatie, le Conseil Communal des Jeunes de CM2 à Londres

- Prise en charge des frais de déplacement d'une délégation municipale représentant la Ville et accompagnant le séjour de vacances des jeunes de 14 à 17 ans aux États-Unis,

, que ledit amendement a été adopté par 41 voix pour et 2 abstentions,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

### DELIBERE :

**Article 1** : Autorise le déplacement aux Etats-Unis (en Floride) d'une délégation de deux élus pour une durée maximale de six jours sur la période du 7 au 28 juillet 2023 pour représenter la Ville et accompagner les jeunes de 14 à 17 ans lors du déplacement.

**Article 2** : Accorde un mandat spécial aux deux élus qui représenteront la Ville de Puteaux et accompagneront les jeunes putéoliens durant leur séjour aux Etats-Unis.

**Article 3** : Autorise la prise en charge des frais divers, notamment de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite d'un plafond global de 9 360 €, pour la durée totale du déplacement de la délégation municipale aux Etats-Unis pour représenter la ville et s'assurer du bon déroulement des séjours des jeunes putéoliens aux Etats-Unis ainsi que du respect des engagements du prestataire en charge de l'organisation de ceux-ci.

**Article 4** : Les dépenses seront imputées sur les articles 6251 « voyages et déplacements » et 6532 « frais de mission des Maires, Adjointes et conseillers » au budget 2023.

Anne-Marie AMSELLEM



MAIRIE DE PUTEAUX  
HAUTS-DE-SEINE  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Vincent FRANCHI



MAIRIE DE PUTEAUX  
HAUTS-DE-SEINE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Délibération adoptée par :**

40 **Voix pour**  
3 **Voix contre**  
0 **Abstention(s)**  
0 **NPPV**

Publié le : **22 MARS 2023**

Transmis en préfecture le : **22 MARS 2023**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

*Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.*

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION MUNICIPALE  
REPRESENTANT LA VILLE ET ACCOMPAGNANT LE SEJOUR DE VACANCES DES  
JEUNES DE 14 A 17 ANS AUX ÉTATS-UNIS**

Chaque année, la ville propose aux jeunes putéoliens de 6 à 17 ans, des séjours en France et à l'étranger et notamment un circuit itinérant pour les 14/17 ans à l'étranger pendant l'été. En 2023, le circuit se déroulera en Floride, sur une durée de 15 jours. Les groupes de jeunes s'y rendront entre le 7 et le 28 juillet.

Une délégation de deux élus de Puteaux représentera la ville et accompagnera un ou plusieurs groupes sur une durée maximale de 6 jours, entre le 7 et le 28 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le déplacement aux Etats-Unis (en Floride) d'une délégation de deux élus pour une durée maximale de six jours sur la période du 7 au 28 juillet 2023 pour représenter la Ville et accompagner les jeunes de 14 à 17 ans,
- d'accorder un mandat spécial aux deux élus qui représenteront la Ville de Puteaux et accompagneront les jeunes durant leur séjour aux Etats-Unis,
- d'autoriser la prise en charge des frais divers, notamment de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite d'un plafond global de 9 360 €, pour la durée totale du déplacement de la délégation municipale aux Etats-Unis (en Floride),

***Vu pour être annexé à  
la délibération du conseil municipal  
en date du 8 MARS 2023.***



Vincent FRANCHI

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire